



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
01 / 04 / 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

OBJET :

Révision des tarifs des services périscolaires – à compter de 1^{er} septembre 2026

N° 26026

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

JM DELAÎTRE, S. BOYER, C. DROUET, C. THIROUIN, JF. SORNEIN, M. KHIR, P. DARAGON, C. ANDREI, K. LIGER, P. DA COSTA, M. COUTURIER, B. HADJALI

ÉTAIENT ABSENTS : C. SOPARNOT représentée par S. BOYER ; B BRULE représenté par C. DROUET ; S. PINTO

SECRETAIRE DE SEANCE : S. BOYER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 13 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser les tarifs des services périscolaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter les nouveaux tarifs 2026/2027 ci-dessous, applicables au 1^{er} septembre 2026.

DÉSIGNATION	ANCIENS TARIFS (l'unité)	NOUVEAUX TARIFS (l'unité)
- Garderie le matin	3.44	3.55
- Garderie le soir	3.44	3.55
- <u>Garderie le Mercredi : engagement annuel (payé mensuellement)</u>		
• Journée	18.65	19.20
• ½ Journée	12.30	12.60
- <u>Garderie le Mercredi : occasionnel</u>		
• Journée	24.80	25.45
• ½ journée	18.65	19.10
- Restauration scolaire enfant maternel	3.85	3.95
- Restauration scolaire enfant primaire	4.10	4.20
- Restauration portage repas	5.85	6.00
- <u>Etude scolaire,</u> Forfait mensuel dès la 1 ^{ère} fréquentation	21.32	21.85

Transmission
La présente délibération sera transmise :
à Monsieur le Préfet,
Au Comptable de la Trésorerie de Dourdan

Exécution de la délibération :
(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)
Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Le Maire,
Jean-Marc DELAÎTRE
MAIRIE DE PECQUEUSE
91180 DOURDAN
ESSONNE